



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE DES COMMUNES CŒUR DE GARONNE

Arrêté N° DP-3CG-LHER-2025013

Objet : Autorisation de voirie - Alignement individuel

Communauté de Communes Cœur de Garonne  
Siège social – 31, promenade du Campet – BP 40095  
31220 CAZERES-SUR-GARONNE  
Siège administratif :  
Maison du Touch - 12 rue Notre Dame - 31370 RIEUMES  
Tél : 05.61.91.94.96

**Réf. 2025/VOIRIE/NS/332**

\*\*\*\*\*

**ARRETE DE VOIRIE PORTANT  
ALIGNEMENT ET PERMISSION DE VOIRIE**

**LE PRESIDENT**

**VU** la demande en date du 11/06/2025 par laquelle le cabinet **SARL YANTRIS** représenté par **M. CABANIS Thomas** dont le siège social situé 142 Rue Bonnat 31400 TOULOUSE

Pour le compte de Mme BELLIURE Karine - Section E – Parcelle n°478

demande L'ALIGNEMENT INDIVIDUEL

Chemin de Sebastian, commune de **LHERM**,

**VU** le code de la voirie routière,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,

**VU** l'arrêté préfectoral du 24/11/2016 portant fusion des Communautés de Communes du Savès, de la Louge et du Touch, et du Canton de Cazères,

**VU** l'état des lieux,

# ARRETE

## ARTICLE 1 - Alignement.

### 2.1- Contexte juridique

L'alignement individuel n'a pas pour vocation de délimiter la propriété de la personne publique.

L'arrêté d'alignement individuel constate la « limite de fait » de la voie, c'est-à-dire son emprise totale, y compris les éléments accessoires (trottoir, fossé, accotements...) tels qu'ils existent au moment de la demande au droit d'une et une seule propriété privée.

L'alignement individuel est un acte purement déclaratif qui est sans effet sur les droits de propriété de la personne publique et du riverain et peut ne pas correspondre à la limite réelle de la propriété.

## ARTICLE 2 - Formalités d'Urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants ou d'obtenir l'autorisation de clôture prévue aux articles L 441-1 et suivants du code de l'urbanisme.

### 2.2 Détermination de l'alignement individuel

- **Par le croquis matérialisant la limite en ROUGE sur le plan ci-joint annexé et conforme à l'alignement demandé. Le sommet du point A pour le nouvel alignement.**

## ARTICLE 3 - Validité de l'arrêté

L'arrêté est valable tant qu'un fait nouveau ne vient pas modifier l'état des lieux (CE contentieux 26/05/2004 n°249157).

La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable sans indemnités.

Elle est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée à un tiers.

Fait à Le Fousseret, le 06/11/2025

Pour le Président de la Communauté de Communes  
et par délégation de signature,  
Le responsable de service, Laurent TEREYGEOL

### DIFFUSIONS

Le bénéficiaire pour attribution

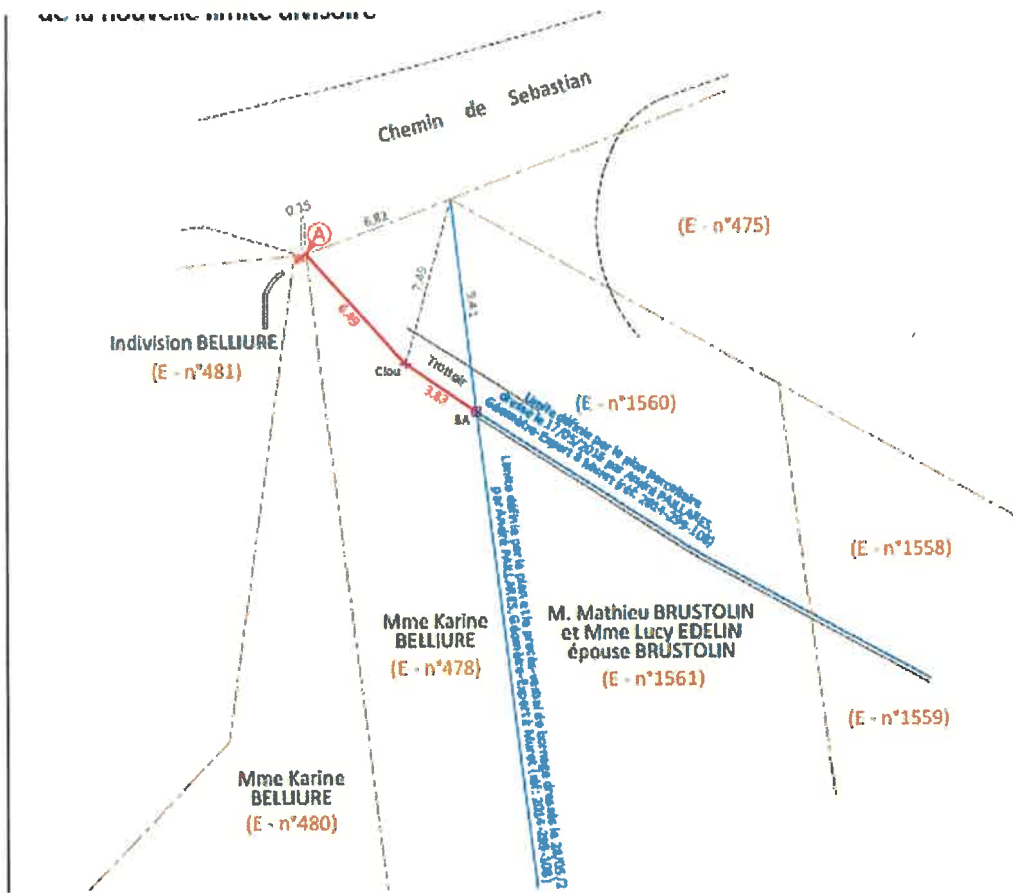
La commune de LHERM pour affichage

Le Président de la Communauté Cœur de Garonne pour attribution

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification



ANNEXE : PLAN







Commune de

Lherm

Objet de la demande :



Permission de voirie  
Alignement individuel

(cerfa 14023\*01)  
(formulaire 3CG)

Nom du demandeur : SARL YANTIS

Zone de travaux / Voie concernée : Chemin de Sébastien

☒ Voie communale ☐ Chemin rural

### AVIS DU MAIRE

☒ Favorable ☐ Défavorable

☐ Favorable avec observations :

Observations :

Date, signature et cachet de la mairie :

Pour le Maire et par délégation,  
l'adjointe à l'urbanisme.

Le 06/06/2025

Brigitte Boye





Formulaire de demande d'alignement individuel



DEMANDE D'ALIGNEMENT INDIVIDUEL

Page 1/2

Le Demandeur :

☐ propriétaire

☐ Syndic

☒ Géomètre-Expert

☐ Autres

Nom :SARL YANTRIS - Géomètre-Expert.....Prénom :.....

Représentant la société: ASL du lotissement Sebastian.....

En qualité de (propriétaire,syndic...) : association syndicale.....

Demeurant à l'adresse :

Numéro : 21..... Extension : .....

Nom de la voie : Rue Sabatié Garat.....

Code postale : 31600..... Localité : Muret..... Pays : France.....

Courriel : .....muret@yantris.fr..... Téléphone : 05.61.51.09.35...

Localisation du site concerné par la demande

Commune : LHERM.....

Voie concernée : Chemin de Sebastian.....

Parcelle concernée :

Numéro : 478..... Section : E.....

Nature et date des travaux

☒ demande en vue de définir la limite actuelle de la voie publique au droit de la parcelle concernée

☐ pose de clôture, portail ou portillon

☐ Plantations (préciser type et hauteur) : .....

Observations : Définition du sommet de la nouvelle limite divisoire.....

Date prévue des travaux : ..... Durée : .....





## DEMANDE D'ALIGNEMENT INDIVIDUEL

Page 2/2

### Cadre Commune (à compléter avant de transmettre la demande à la CCS)

Plan d'alignement existant : ☐ oui ☐ non

*Si oui, merci de le transmettre avec la demande*

Emplacement réservé au P.O.S ou P.L.U : ☐ oui ☐ non

*Si oui, merci de transmettre plan et informations avec la demande*

Fait le :

Signature (tampon de la mairie) :

### Engagement du demandeur

Je certifie exacts les renseignements mentionnés dans les rubriques ci-dessus.

A : Muret.....

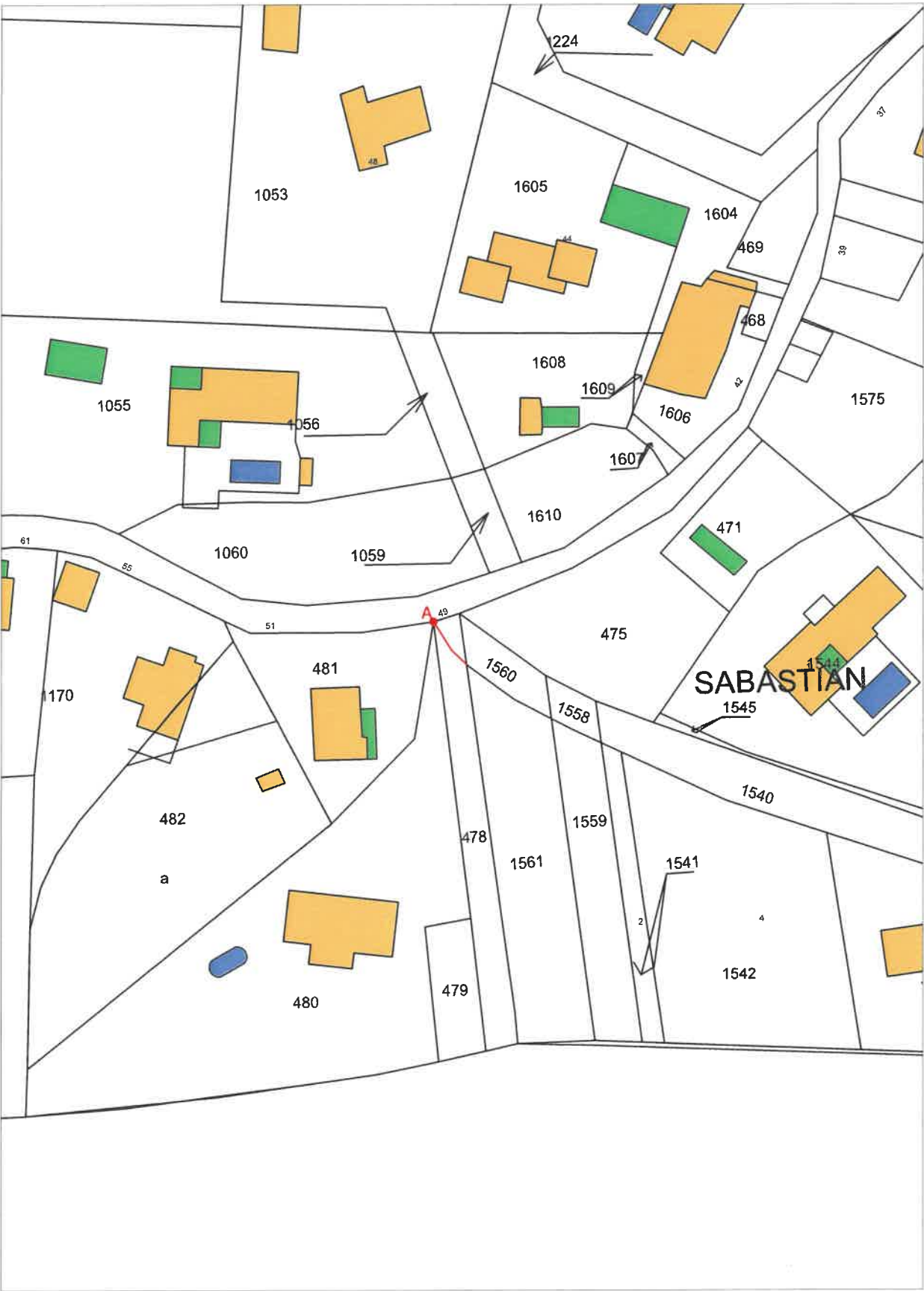
Signature du demandeur :

Le : 05/06/2025.....

**Thomas CABANIS**  
Géomètre - Expert Foncier  
N° d'inscription : 6135



Extrait du plan cadastral



Echelle : 1/1000

Yantris

GÉOMÈTRES-EXPERTS

www.yantris.fr

Patrick MAURY  
Géomètre-Expert  
Diplômé de l'Institut de  
topométrie

Thomas CABANIS  
Géomètre-Expert  
Ingénieur ESTP

Jordan BURDACK  
Géomètre-Expert  
Ingénieur ESGT

Adrien BARBASTE  
Géomètre-Expert  
Ingénieur ESGT

Etienne SARRAZIN  
Géomètre-Expert  
Ingénieur ESTP

Bureau principal

SARL YANTRIS  
142 rue Bonnat  
31400 TOULOUSE  
T. 05.61.52.62.55  
M. contact@yantris.fr

Bureaux secondaires

SARL YANTRIS  
21 rue Sabatié Garat  
31600 MURET  
T. 05.61.51.09.35  
M. muret@yantris.fr

SARL YANTRIS  
52 av. du Château d'eau  
31880 LA SALVETAT ST-GILLES  
T. 05.82.06.16.97  
M. ssg@yantris.fr

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE  
COMMUNE DE LHERM  
49 chemin de Sebastian

PLAN DE DELIMITATION

Propriété de Mme Karine BELLIURE  
Section E - Parcelle(s) 478

PLAN DE SITUATION



Sans échelle

Nom du fichier dessin : 12523.dwg

| Indice | Date       | Dessin / Contrôle | Objet de la révision |
|--------|------------|-------------------|----------------------|
| A      | 02/06/2025 | OJ / TC           | 1ère émission        |
|        |            |                   |                      |
|        |            |                   |                      |
|        |            |                   |                      |
|        |            |                   |                      |
|        |            |                   |                      |
|        |            |                   |                      |

N° Dossier

12523

Echelle

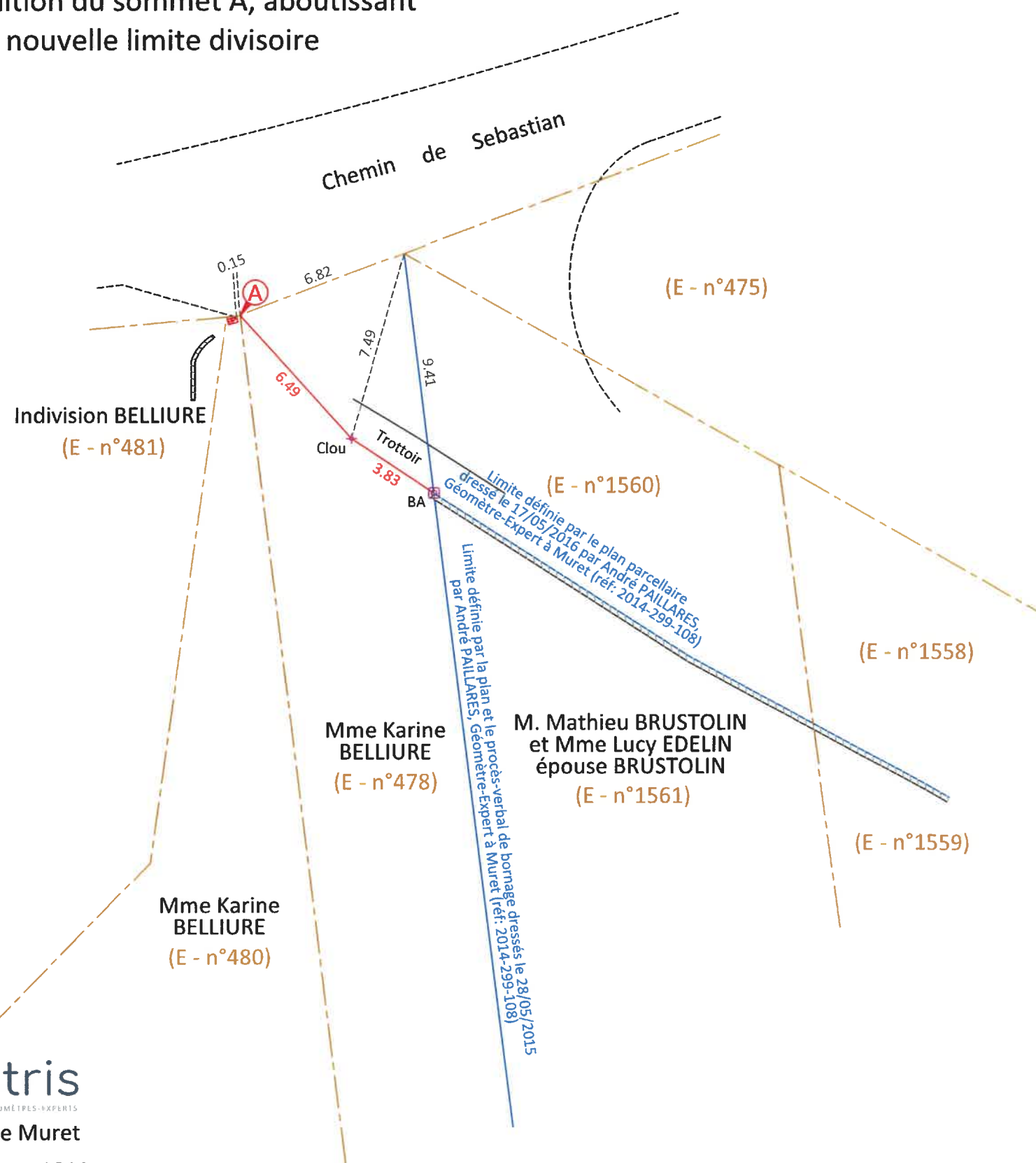
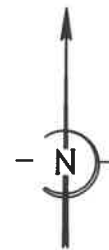
1/200



# PLAN DE DELIMITATION

1/200

Demande d'Alignement individuel :  
Définition du sommet A, aboutissant  
de la nouvelle limite divisoire



## Légende :

|  |                                         |  |                     |
|--|-----------------------------------------|--|---------------------|
|  | Application cadastrale                  |  | Borne OGE existante |
|  | Limite existante                        |  | Clou d'arpentage    |
|  | Limite nouvelle divisoire               |  | Coffret électrique  |
|  | Sommet de limite proposé à l'alignement |  | Mur plein           |

## Nota :

- Les coordonnées planimétriques sont rattachées au système RGF93-CC43 (Classe de précision 1).
- Ce plan ne peut être reproduit sans l'accord du Géomètre-Expert, seule la signature du Géomètre-Expert certifie la conformité de ce plan à l'original.
- L'application cadastrale est la superposition et l'adaptation du plan cadastral sur le relevé de terrain. En aucun cas elle ne peut être considérée comme une limite de propriété.

**Yantris**  
GÉOMÈTRES-EXPERTS

Bureau de Muret

N° Dossier : 12523

Echelle : 0 8m

